

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2026 / 024

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 17

Exprimés : 20

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 3 février 2026.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT, Bahya BAILICHE, Gilles BARJOU, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Guy ROY, Sophie DUFIT, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Jeanine CALCIO GAUDINO, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents excusés : Stéphane GRILLET, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Absents : Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF « CINEMA » 2026

- Vu les articles L 2312-1 et suivants, L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 22-156 relative à la mise en place de la nomenclature M57 ;
- Vu la délibération n° 23-014 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier ;
- Vu la délibération n°25-168 relative à la présentation du Rapport d'Orientation budgétaire 2026 ;
- Vu le projet de budget « Cinéma » pour l'exercice 2026 transmis le 27 janvier 2026 et le rapport de présentation annexé ;
- Considérant les budgets 2026 présentés en commission des finances du 26 janvier 2026 ;

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2026 pour le Cinéma :

Budget Cinéma	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement	231 297,74	231 297,74
Section d'Investissement	79 116,80	79 116,80
TOTAL	310 414,54	310 414,54

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 20
	Contre : 0
	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 089-218904183-20260209-DL26_024-DE

- D'approuver au niveau du chapitre en section de fonctionnement le budget primitif 2026, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus ;
- D'approuver au niveau des opérations pour la section d'investissement le budget primitif 2026, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus ;
- D'autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre